



GARANTIE LIMITÉE À VIE

• Garantie du produit

Quality Edge, Inc. garantit que son revêtement extérieur en acier et ses piédroits en bardeaux TruCedar®, s'ils sont utilisés comme prévu pour leur durée de vie définie, (a) seront exempts de tout défaut de fabrication et ne s'écailleront pas, ne se fissureront pas et ne se fendilleront pas, (b) ne farineront pas plus de huit (8) unités Hunter E, (c) ne se décoloreront pas de façon irrégulière dans des conditions atmosphériques normales de plus de cinq (5) unités Hunter E, (d) ne rouilleront pas s'ils sont coupés et installés correctement, (e) protégeront contre la grêle n'excédant pas la classe 3 et (f) répondront à la norme ASTM D5402 quant à la résistance à l'abrasion. Les unités de différence de couleur sont déterminées par la norme ASTM D2244 pour la peinture solide et la norme ASTM D1482 pour la peinture semi-transparente. Les cotes d'érosion par farinage sont déterminées par des méthodes standards pour évaluer le farinage en vertu de la méthode A de la norme ASTM D4214 pour la peinture solide et semi-transparente. La protection contre la grêle couvre tout dommage par la grêle non assurée (sans inclure le déductible) qui perce ou fendille le revêtement en acier pour exposer l'enveloppe du bâtiment. Pour les produits couverts, Quality Edge, à son gré, réparera ou remplacera le produit défectueux ou remboursera au prorata le prix d'achat initial pour la partie défectueuse du produit. Cette garantie limitée à vie TruCedar (la « Garantie TruCedar ») est sujette aux conditions générales suivantes.

• Enregistrement de la garantie

Pour mieux servir nos clients, cette Garantie TruCedar doit être enregistrée. La carte de certification et d'enregistrement ci-jointe doit être remplie, signée par l'entrepreneur et le propriétaire, puis postée à Quality Edge, 2712 Walkent Drive, Walker, MI 49544 ou soumise en ligne à www.qualityedge.com/registermywarranty dans les trente (30) jours suivants l'achèvement de l'installation. Le propriétaire a la responsabilité de soumettre ces informations à la société. Le non-respect de cette responsabilité libère Quality Edge de l'ensemble des obligations que lui imposent les présentes, et rend nuls et non avenues les droits du propriétaire foncier en vertu de la présente garantie. Toutes les protections de Quality Edge resteront alors applicables.

• Service sous garantie

La présente Garantie TruCedar est accordée uniquement au propriétaire foncier enregistré. Si le produit présente un défaut couvert par la Garantie TruCedar, le propriétaire foncier enregistré doit faire une réclamation par écrit, par courrier recommandé ou certifié, pendant la période de garantie et dans les trente (30) jours suivants la découverte du défaut, à Quality Edge, Warranty Services Department, 2712 Walkent Drive NW, Walker, MI 49544, en décrivant le défaut et en fournissant le nom du propriétaire, l'adresse de la propriété, la date

d'installation et une copie de la carte d'enregistrement. Le non-respect de fournir cet avis tel que requis constituera une renonciation absolue et la quittance de toutes les réclamations que le propriétaire foncier pourrait avoir et Quality Edge n'aura aucune responsabilité, en vertu de la présente garantie ou autrement, pour ce défaut signalé. Comme condition à toute réclamation en vertu de la présente Garantie TruCedar, Quality Edge et ses agents doivent avoir accès aux produits à des fins d'inspection, d'essai, de réparation et/ou de remplacement. Il y a lieu de prévoir un délai raisonnable à des fins d'inspection, de réparation ou de remplacement. La présente Garantie TruCedar couvre les matériaux seulement et non pas la main-d'œuvre. Si Quality Edge, à sa seule discrétion, décide de remplacer toute partie défectueuse de son produit, et si le produit installé à l'origine n'est plus disponible, Quality Edge aura le droit de le remplacer par un produit qui, dans sa détermination, est d'une qualité équivalente. Une variation de couleur peut être présente entre le nouveau produit de remplacement par rapport au produit installé à l'origine en raison de l'exposition aux intempéries et n'est pas indicative d'un produit défectueux. Si, à la seule discrétion de Quality Edge, un remboursement est octroyé au propriétaire foncier, la garantie se terminera. Tout remboursement sera limité au prix d'achat original du produit Quality Edge.

• **Limitations de la garantie**

Il n'existe aucune garantie autre que la garantie expresse mentionnée aux présentes. Aucun employé, représentant ou agent de Quality Edge, ni aucune autre personne, y compris tout installateur, entrepreneur ou applicateur, n'a le pouvoir de modifier ou d'élargir la présente Garantie TruCedar, de lever les limitations, conditions ou exclusions, ou d'assumer ou contracter au nom de Quality Edge, toute obligation ou responsabilité au lieu ou en plus de la garantie. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DANS LA PLEINE MESURE QUE LE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ EST PERMIS PAR LA LOI. DANS TOUS LES CAS, TOUTE GARANTIE IMPLICITE POUVANT DÉCOULER DE LA LOI EST LIMITÉE DANS LE TEMPS AUX TERMES EXPOSÉS DANS LES PRÉSENTES. LA RÉPARATION, LE REMPLACEMENT OU LE REMBOURSEMENT PRÉVUS AUX PRÉSENTES SONT EXCLUSIFS ET EN LIEU DE TOUS LES AUTRES RECOURS. QUALITY EDGE N'AURA AUCUNE RESPONSABILITÉ ENVERS TOUTE PERSONNE POUR LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, FORTUITS, INDIRECTS, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DÉGÂTS MATÉRIELS, LES PERTES DE PROFITS, LES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE OU TOUT AUTRE DOMMAGE PÉCUNIAIRE, QU'IL SOIT DÛ À UN DÉFAUT DES PRODUITS, UNE VIOLATION DU PRÉSENT ACCORD, UN DÉLAI, LA NON-LIVRAISON, LA NON-PERFORMANCE, UN RAPPEL OU TOUTE AUTRE RAISON. TOUTES LES RÉCLAMATIONS POUR NÉGLIGENCE ET POUR L'INEXÉCUTION DU BUT ESSENTIEL SONT EXPRESSÉMENT ABANDONNÉES, REJETÉES ET EXCLUES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE QUALITY EDGES POUR TOUT DÉFAUT DE LA MARCHANDISE, QU'ELLE SOIT BASÉE SUR UN CONTRAT,

DES PRÉJUDICES, DES GARANTIES OU TOUTE AUTRE THÉORIE, NE PEUT EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS. IL N'Y A AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE DE CES CONDITIONS. CES DISPOSITIONS PRÉVOIENT DES DROITS JURIDIQUES ET DES LIMITATIONS SPÉCIFIQUES. CERTAINES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER EN VERTU DE LA LOI DE L'ÉTAT OU DE LA LOI FÉDÉRALE ET D'AUTRES DROITS PEUVENT EXISTER. LE CONSOMMATEUR OU LE PROPRIÉTAIRE RECONNAÎT CES LIMITATIONS ET CES EXCLUSIONS, DÉCLARE LES AVOIR LUES ET COMPRISES, ET ACCEPTE D'Y ÊTRE LIÉ. TOUT PAIEMENT POUR LE PRODUIT OU L'ENREGISTREMENT DE CELUI-CI SIGNIFIE QUE LE CONSOMMATEUR OU LE PROPRIÉTAIRE A CONSENTI VOLONTAIREMENT ET SCIEMMENT À TOUTES LES CONDITIONS.

• **Droits supplémentaires en faveur du consommateur**

CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS LES LIMITATIONS DE DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, IL EST DONC POSSIBLE QUE DE TELLES LIMITATIONS NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS. CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, IL EST DONC POSSIBLE QUE CETTE LIMITATION OU CETTE EXCLUSION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS ACCORDE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS. 3.24.16 3774554v1

• **Exclusions de la garantie**

La présente Garantie TruCedar s'applique uniquement aux produits de construction TruCedar installés dans les cinquante (50) États américains et le district de Columbia. La garantie ne couvre aucun autre coût, dommage, défaut ou défaillance y compris, sans s'y limiter, ceux causés par des événements échappant au contrôle de Quality Edge, tels que l'affaissement d'une structure, la défaillance d'une structure (y compris les fondations et les murs), l'utilisation d'accessoires non compatibles, une mauvaise installation ou une installation inadéquate, toute réinstallation des produits, le vieillissement normal, l'utilisation de produits chimiques forts ou abrasifs, les polluants chimiques, les conditions corrosives ou qui abîment le fini, la décoloration extraordinaire, les animaux, les incendies, les inondations, les éclairs, les objets soufflés par le vent, les tremblements de terre, les ouragans, les atmosphères corrosives telles que celles contaminées par des émanations chimiques, la pollution, les pluies acides, les embruns salés, qu'ils soient directement appliqués ou qu'ils se trouvent dans l'atmosphère, les conditions atmosphériques, les conditions météorologiques de nature catastrophique telles que définies par l'U.S. Weather Bureau, d'autres forces majeures, la guerre, le vandalisme, l'attachement ou l'adhésion au produit d'éléments tels que, sans s'y limiter, les panneaux solaires ou une antenne parabolique orientable, des actes malveillants ou négligents, un usage déraisonnable ou le défaut de fournir un entretien prescrit ou raisonnable. Des craquelures ou de légères fissures qui apparaissent sur des bords formés fermement roulés ou des courbures présentant un gaufrage important sont

considérés comme standard et non pas une défectuosité. Comme condition de couverture, un propriétaire doit se conformer aux obligations d'entretien suivantes : (a) en raison de la saleté ou d'autres substances qui pourraient s'accumuler autour ou sur les produits, des nettoyages annuels par pulvérisation avec un boyau de jardin ou à pression doivent être effectués pour aider à maintenir l'excellence de la performance et (b) un nettoyage périodique supplémentaire peut être requis dans les régions où la sève d'arbres, les panicules de feuillus et/ou la résine de pin sont abondants. La situation géographique, la qualité de l'atmosphère et d'autres facteurs locaux sur lesquels Quality Edge n'a aucun contrôle, peuvent contribuer à la sévérité des conditions. Comme pour toutes les garanties des revêtements standards, les normes de l'industrie et les pratiques exemplaires, il n'est pas conseillé d'utiliser les produits à moins de 457 m (1 500 pi) de l'eau de mer ou d'embruns salés, et les produits ne sont pas garantis à l'intérieur de ces distances. L'installation à côté du bois traité, l'utilisation de métaux différents ou peindre le produit spécialement enduit annulera la Garantie TruCedar. L'usure normale et le processus de vieillissement naturel peuvent amener la surface colorée à se décolorer, à foncer, à fariner de façon uniforme ou à accumuler de la saleté et des taches; ces conditions ne sont pas couvertes, sauf indication contraire. La décoloration et le changement de couleur non uniformes résultant d'une exposition inégale des produits de construction au soleil, aux éléments ou autres choses échappant au contrôle de Quality Edge ne sont pas couverts. En cas de dommages par la grêle, le propriétaire doit soumettre une réclamation d'assurance adéquate pour la couverture primaire.

• **Transfert de la garantie**

La Garantie TruCedar demeurera en vigueur pour la durée de vie du propriétaire résidentiel original ayant fait l'achat du produit pour une application résidentielle et pour une durée de vue de cinquante (50) ans pour un propriétaire foncier d'origine ayant fait l'achat du produit pour une application commerciale ou qui a la possibilité de subsister pendant plusieurs générations (p. ex. une société d'affaires, un partenariat, un groupe, une association ou un organisme gouvernemental). La propriété doit rester la propriété du même propriétaire qui a installé le produit pour que cette garantie à vie s'applique; sauf dans le cas d'applications résidentielles, où le propriétaire original qui a installé le produit peut transférer cette Garantie TruCedar à une reprise au suivant et second propriétaire de la propriété résidentielle. Pour que la garantie demeure en vigueur, un avis écrit doit être envoyé à Quality Edge dans les (60) jours suivant le transfert de la propriété. L'avis doit inclure le nom du propriétaire original, le nom du nouveau propriétaire, l'adresse de la propriété, la description des produits installés, la date d'installation des produits et une signature du nouveau propriétaire confirmant que le nouveau propriétaire respectera les conditions de la présente Garantie TruCedar. Suite à un transfert approprié, la présente garantie sera limitée à 50 ans à partir de l'installation originale pour les défauts de fabrication liés au substrat en acier et pour le reste des 35 ans pour la protection contre le farinage et la décoloration. Au cours de cette période,

Quality Edge, en ce qui a trait à la réparation, le remplacement ou le remboursement au prorata fournis à sa discrétion, sera responsable de 100 % des dépenses pour les 25 premières années et 50 % des dépenses entre 25 et 50 ans. Le reste des coûts pour la réparation ou le remplacement doivent être défrayés par le propriétaire foncier. Aucun autre transfert ne sera en vigueur et la Garantie TruCedar deviendra nulle et non avenue.

• **Période des limitations**

Aucune réclamation, poursuite ou autres litiges découlant de ou liés aux produits de Quality Edge ou à ces conditions, y compris, sans s'y limiter, la présente Garantie TruCedar, ne peuvent être faits par le propriétaire foncier (original ou secondaire) ou qui que ce soit d'autre un (1) an à partir de la date où ils commencent à courir. Aucune découverte, estoppel ou autre règle s'appliquera pour prolonger cette période des limitations.

• **Droit applicable**

La présente Garantie TruCedar sera considérée comme ayant été faite dans l'État du Michigan et sera régie et interprétée conformément à la loi du Michigan, sans donner effet aux principes de conflit de lois. Sauf dans les cas prévus ci-dessous, toute action ou réclamation, découlant de ou liée aux produits de Quality Edge ou à la présente Garantie TruCedar, doit être présentée exclusivement devant les tribunaux de Grands Rapids, au Michigan, ayant juridiction sur ces questions, et l'acheteur et le(s) propriétaire(s) foncier(s) conviennent de manière irrévocable que ledit tribunal a juridiction personnelle sur ces questions et renoncent à toute objection que le tribunal est un forum inapproprié. S'il advient que des poursuites sont engagées contre Quality Edge pour violation de ces conditions ou pour des réclamations abandonnées ou quittancées, la personne consent à payer les honoraires d'avocat et des techniciens juridiques de Quality Edge de même que les coûts pour contester cette poursuite.

• **Divers**

Si une disposition ou un terme individuel est invalide ou non exécutoire en vertu de toute loi applicable, la disposition ou le terme deviendra inefficace dans la mesure où et pour la durée de l'illégalité, mais le reste des dispositions et des termes ne sont pas affectés. Ces conditions lieront l'acheteur/le propriétaire foncier original et tout second propriétaire foncier recevant un transfert de la Garantie TruCedar, et Quality Edge, de même que tout représentant et successeur.

• **Droits de Quality Edge**

Quality Edge a tous les droits et recours accordés aux vendeurs par la loi applicable et ses droits et recours sont cumulatifs et peuvent être exercés de temps à autre. Aucune renonciation ou novation de la part de Quality Edge n'est exécutoire sans un accord écrit et signé par Quality Edge. Quality Edge ne perdra aucun droit parce qu'elle n'a pas exercé ce droit dans le passé. 3.24.16 3774554v1

CARTE DE CERTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE QUALITY EDGE

La présente Garantie TruCedar n'est valide qu'après que cette carte de certification et d'enregistrement ait été remplie par l'entrepreneur et le propriétaire foncier, puis postée à Quality Edge ou soumise en ligne à www.qualityedge.com/registermywarranty dans les trente (3) jours suivant l'achèvement de l'installation des produits Quality Edge. Le propriétaire a la responsabilité de soumettre ces informations à la société. Le non-respect de cette obligation rendra la garantie nulle et non avenue, et dispensera Quality Edge de ses obligations en vertu de la garantie. Toutes les protections de Quality Edge resteront applicables. **VEUILLEZ REMPLIR L'ENSEMBLE DU FORMULAIRE CLAIREMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE. GARDEZ UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS.** Poster à : Quality Edge, 2712 Walkent NW, Walker, MI 49544.

Informations sur le produit et l'installation

Marque et produit installés :

Date de l'installation :

Informations et certification du propriétaire foncier

Propriétaire foncier :

Adresse de l'installation :

Numéro de téléphone :

J'ai reçu, lu et accepte les conditions de la garantie limitée à vie TruCedar de Quality Edge, Inc.

Nom en caractères d'imprimerie :

Signature du propriétaire :

Informations et certification de l'entrepreneur chargé de l'installation

Nom :

Entreprise :

Adresse :

Numéro de téléphone :

La présente atteste que les produits de revêtement en acier TruCedar de Quality Edge fabriqué par Quality Edge ont été installés à l'adresse et à la date indiquées ci-dessus et que le propriétaire dont le nom figure ci-dessus est admissible à la garantie limitée à vie TruCedar de Quality Edge. J'ai remis une copie du certificat de garantie au propriétaire.

Signature de l'entrepreneur :